Conseil communal de Jalhay du 26 janvier 2026

9 points ont été abordés en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a :

- décidé de reporter le point avant-projet du Schéma de Développement Communal (SDC) au prochain conseil communal du 23 février. Le SDC décrit les nouvelles règles en terme d'aménagement de notre territoire et de l'urbanisme. La taille du dossier (600 pages), l'envoi tardif de celui-ci et ses nombreuses versions (une vingtaine) ont mis le feu aux poudres entre notre ancien bourgmestre Michel Fransolet, le conseiller Francis Lerho et notre bourgmestre actuelle Victoria Vandeberg. L'opposition au sein du même groupe de la majorité (MR-IC-EJS) a atteint un degré de virulence peu commun. Ce fut un triste spectacle auquel les citoyens jalhaytois ont assisté…
- approuvé l'aménagement du chemin du Soirfa à Solwaster dans le cadre du décret voirie et en vue de construire 2 gîtes, le moratoire sur les gîtes n'étant pas encore d'application pour ce projet. Le groupe Vision regrette la suppression de haies le long de ce chemin…
- approuvé l'élargissement du tronçon CGC n° 111, ancien chemin vicinal n° 2, pour un projet d'urbanisation de 8 lots, route du Fierain à Jalhay dans le cadre du décret voirie.
- décidé d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière visant à limiter la vitesse maximale à 70 km/h sur la route N640 (Station-Cokaifagne), entre les BK 15,125 et 16,540.
- approuvé la demande d'avis motivé au Chef de Corps de la Zone de Police des Fagnes dans le cadre de l'installation et de l'utilisation de caméras de surveillance au bâtiment situé place de Marché, 164 et de ses alentours extérieurs.
- approuvé la souscription de parts à l'A.ID.E. dans le cadre de travaux d'égouttage.
- adopté la convention de partenariat 2026 avec l'Asbl « Sport et Santé » dans le cadre des programmes « Je cours pour ma forme » et « Je marche pour ma forme ».
- approuvé le remplacement en urgence d'un disque dur suite à une panne du serveur.

Malgré l'avis négatif de notre ancien bourgmestre, le Conseil a approuvé la délégation de la gestion à l'Agence du foncier agricole wallon (SPW) des parcelles communales situées à Jalhay au lieudit « Bansions », cadastrées 2ème division, section A, n° 1002V et

928^{E}11 (incluant les emprises 1619A et 1619 B) dans le cadre d'un contrat de gestion. Notre ancien bourgmestre a dénoncé un transfert de compétences risqué qui pourrait engendrer une perte de contrôle communal sur les baux à ferme et des décisions stratégiques en la matière.

En fin de séance, une conseillère de la majorité (Audrey Xhrouet) a interrogé le Collège pour savoir comment la Commune de Jalhay était organisée en matière de sécurité afin d'éviter le drame de Crans-Montana.

Ensuite, le groupe Vision a interrogé le Collège sur les modalités de recrutement d'un agent pour les affaires générales et les marchés publics. Ce poste est issu de la fusion des deux postes initialement présentés à temps partiel ; ce qui a fermé peut-être la porte aux candidats n'étant pas intéressés par des emplois à temps partiels.

Enfin, le groupe Vision a interrogé la Commune sur la mise à disposition d'un local d'étude pour les étudiants. Ce type d'espace sera d'abord envisagé dans la nouvelle bibliothèque de Sart.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC